

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 26 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 19 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance

					BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX			
	Mois	Jour	QN°	Subd				
2024	09	26	14	00				
ÉLUS		26					CONVOCATION	19-09-2024
PRÉSENTS MAXI		17					RÉUNION	26-09-2024
MANDANTS		4					AFFICHAGE	30-09-2024
ABSENTS		5					TRANSMISSION	30-09-2024
APTES A VOTER		21					Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS		
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES		
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri		Maire	X				
	MONNIER Philippe		1er Adjoint			X	Henri LABBE	
	BERTIN Josyane		2è Adjointe	X				
	RAULT Gabriel		3è Adjoint	X				
	ALLAIN Marie-Paule		4è Adjointe	X				
	POUGET Léo		5è Adjoint			X	Pierre LESNARD	
	HERNOT Bruno		6è Adjoint	X				
	L'HARIDON Michelle		7è Adjointe	X				
	HUET Jean-Marie		CMD1		X			
	CHARLOT Karine		Conseillère	X				
	CORMIER Anne-Séverine		Conseillère		X			
	DONNARD Roxane		Conseillère	X				
	DURAND Philippe		CMD2	X				
	GUINARD Brigitte		Conseillère	X				
	LANCESSEUR Christian		CMD3	X				
	LESNARD Pierre		CMD4	X				
	MANIS Cécile		Conseillère		X			
	ROUXEL Benoît		CMD5		X			
MANIS Jean-Paul		Conseiller	X					
LEMEE Ginette		Conseillère			X	Marie-Paule ALLAIN		
MINORITÉ	MORIN Yannick		Conseiller			X	Maryvonne CHALVET	
	CHALVET Maryvonne		Conseillère	X				
	DETREZ Nicole		Conseillère	X				
	RENAUT Sylvain		Conseiller	X				
	LOLIVE Jean-Paul		Conseiller		X			
	LE BRICON Bruno		Conseiller	X				
	A DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			17	5	4		

**14 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE CAMPINGS
MUNICIPAUX**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n°13 du 14 décembre 2023 portant sur le budget primitif annexe des campings municipaux 2024 ;

Vu la délibération n°8 du 30 mai 2024 portant sur le compte administratif 2023 des campings municipaux;

Considérant que, l'affectation du résultat et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement d'un Budget Supplémentaire,

Considérant la présentation en Commission « Budget, Finances locales » réunie le 10 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER l'affectation des résultats tirés du compte administratif 2023 selon la répartition suivante :

- R002 – Excédent de fonctionnement : 235 329,40 €
- R001 – Excédent d'Investissement : 69 804,38 €

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe des campings municipaux selon le tableau suivant et précisé en annexe 13 :

LIBELLES CHAPITRES		BP 2024	DM 2024	BS 2024
Fonctionnement				
Dépense			0,00 €	235 329,40 €
011.	Charges à caractère général	103 192,00 €	-100,00 €	131 741,78 €
022.	Dépenses imprévues			30 000,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	21 408,00 €		73 587,62 €
65.	Autres charges de gestion courante		100,00 €	
Recette			0,00 €	235 329,40 €
002.	Résultat d'exploitation reporté			235 329,40 €

Investissement			
Dépense			51 000,00 €
020.	Dépenses imprévues		10 000,00 €
21.	Immobilisations corporelles	150 300,00 €	40 000,00 €
27.	Dépôts et cautionnements versés		1 000,00 €
Recette			51 000,00 €
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		69 804,38 €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	21 408,00 €	73 587,62 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	92 392,00 €	-92 392,00 €

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 21
- Votes défavorables 00
- Abstentions 00

ERQUY, le 26 septembre 2024

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

29/09/2024.

Présenté par (1),

A le

(1),

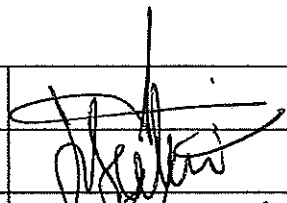
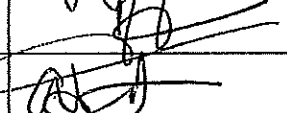
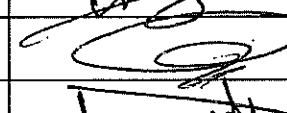
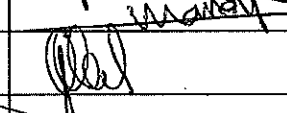
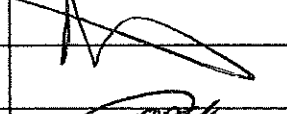
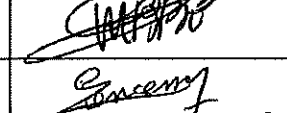
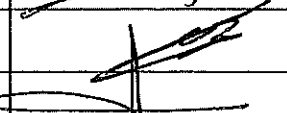
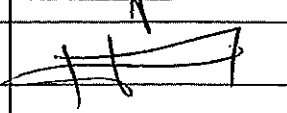
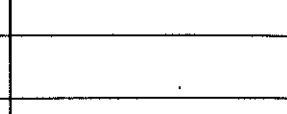
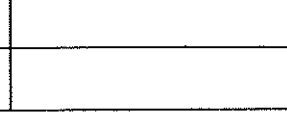
Henri LABBE, Maire d'Erquy

Erquy le 26/09/2024

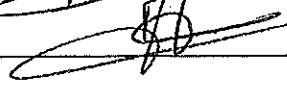
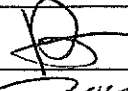
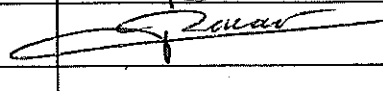
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLAIN Marie-Paule	
BERTIN Josyane	
CHALVET Maryvonne	
CHARLOT Karine	
CORMIER Anne-Séverine	
DETREZ Nicole	
DONNARD Roxane	
DURAND Philippe	
GUINARD Brigitte	
HERNOT Bruno	
HUET Jean-Marie	
LABBÉ Henri	
LANCESSEUR Christian	
LE BRICON Bruno	
LEMEE Ginette	
LESNARD Pierre	
LOLIVE Jean-Paul	
LHARIDON Michelle	
MANIS Cécile	
MANIS Jean-Paul	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MONNIER Philippe	
MORIN Yannick	
POUGET Léo	
RAULT Gabriel	
RENAUT Sylvain	
ROUXEL Benoit	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.